

Critères de segmentation

Assurer, c'est évaluer un risque donné, calculer la probabilité d'un sinistre et proposer une prime correcte compte tenu de ces critères. Pour cela, nous utilisons des critères objectifs, tant pour notre acceptation (A) (voulons-nous assurer votre risque et si oui, de quelle manière), notre tarification (T) (à quelle prime voulons-nous assurer votre risque) que pour l'étendue de notre couverture (C) (montants assurés maximaux, franchises convenues ou appliquées, risques exclus (état préexistant), ...). Vous retrouverez tous ces éléments sur notre proposition d'assurance.

L'article 45 de la Loi du 4 avril 2014 sur les assurances prévoit que nous vous donnons un aperçu de nos critères de segmentation pour les assurances Responsabilité Civile (RC)

Véhicules automoteurs, Incendie Habitation, RC Vie privée et les assurances vie individuelles.

Votre intermédiaire connaît ces critères. Il vous aidera à répondre aux questions (obligatoires) figurant sur notre proposition d'assurance liées à ces critères. Veuillez nous informer après toute modification.

Incendie Habitation - risques simples

Baloise applique les critères de segmentation suivants, pouvant avoir un impact sur la tarification (T), l'acceptation (A) et l'étendue de la couverture (C):

La valeur de l'habitation (pour la déterminer, nous proposons des systèmes d'estimation) et celle du mobilier.	T	A	C
La nature du bâtiment à assurer, entre autres: <ul style="list-style-type: none"> le type: maison, appartement, bâtiment, chalet, ... contiguïté: contigu ou isolé (influence sur le risque Vol, ...) matériaux du bâtiment nombre d'unités d'habitation/étages 	T	A	
La qualité du preneur d'assurance (propriétaire, loueur, locataire, usufruitier, ...).	T	A	C
L'état dans lequel se trouve le bâtiment est entre autres déterminé par l'âge et la vétusté du bâtiment (construction nouvelle, en cours de construction, en rénovation, en ruines, ...).	T	A	C
La situation de l'habitation a un impact sur la prime (dans une zone inondable, une région sujette à de nombreux vols, ...).	T	A	
L'usage de l'habitation: <ul style="list-style-type: none"> occupation permanente, inoccupée la présence d'autres activités (bureau/profession libérale, commerce, ...). Si des activités commerciales sont exercées dans le bâtiment à assurer, la nature de ces activités est déterminante	T	A	
La disponibilité du preneur d'assurance de prendre ou d'accepter des mesures de prévention (verrous, protection anti-effraction mécanique ou électronique, coffre-fort, chambre forte, ...).	T	A	
La sinistralité est un élément important lors de la souscription.	T	A	
Les nouveaux sinistres peuvent avoir un impact sur les conditions pour le maintien ou non de la police et/ou sur l'évolution de la prime.	T	A	
Les circonstances aggravantes peuvent également influencer l'acceptation du risque et la détermination de la prime. Exemples: dommages causés de manière intentionnelle ou frauduleuse, résiliation antérieure récente pour non-paiement de la prime, des bâtiments construits sans permis ou construction étrangère à la zone, ...	T	A	C
La fréquence de paiement a une influence sur la hauteur de la prime.	T	A	

La garantie optionnelle Protection juridique

Vous pouvez souscrire une garantie de base complémentaire Protection juridique que nous proposons pour le compte d'Euromex SA.

En Incendie, Euromex applique les mêmes critères de segmentation que Baloise.	T	A	C
La garantie optionnelle d'Euromex expire lorsque Baloise opte de ne pas donner de couverture pour l'assurance RC Incendie.		A	C